



Département : ARDÈCHE

Commune : ROCLES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

**DÉBIT
DE BOISSONS
DU GROUPE
3**

Je, soussigné(e)

SARAH VASCO CORREA
représentant l'Association - LE BESTIAIRE
5 route des châtaigniers
07110 Rocles

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à 5 route des châtaigniers - Rocles

à l'occasion de la inauguration de l'association - le 13 juillet 2026
le 26/06/2026
(Signature)

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année: 0

(Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques, art. L3335-4 du Code de Santé Publique)

ARRÊTÉ DU MAIRE AR-038-2026

Le Maire de la Commune de ROCLES

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1, L3334-2, L3335-4 et L3341-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L3322-9, L3342-1 et L3353-3 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2011-267 du 4 mars 2011,

Vu la loi n°2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 24 août 2011,

Arrête :

Article 1^{er}: Association Le Bestiaire, est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et
temporaire de boissons du Groupe III

le 13 juillet 2026

le

le

le

à 5 Route des châtaigniers 07110 Rocles

Article 2 : Dans le cas où la fermeture du débit de boissons à consommer sur place intervient entre
deux heures et sept heures, Association Le Bestiaire est tenu(e) de mettre à disposition du
public les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation
alcoolique (art. L3341-4 du Code de Santé Publique).

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devrait être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait en Mairie, le 25/06/26
Le Maire,



1 Exemplaire au demandeur, 1 à la Préfecture, 1 à la gendarmerie et 1 à la mairie.

Mairie - 07110 ROCLES